

## FICHE D'INSCRIPTION Eté 2017

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Adresse :**

**N° de téléphone :**

**E-mail :**

**Date d'inscription :**

**Comment avez-vous connu l'école :**

**Jour(s) et horaire(s) souhaités :**

*Le stage intensif est payable en une à deux fois au début du stage, le trimestre de cours est payable en une à trois fois au début du trimestre, la saison de cours en une à neuf fois au début de la saison.*

*Une réduction de 20 % sur les forfaits et ateliers au trimestre ou à la saison est appliquée pour les chômeurs et les étudiants (sur présentation de justificatifs actualisés).*

*Pour tout paiement par chèque(s), merci de le(s) libeller à l'ordre de « Association Y a d'la Voix ! ».*

- Adhésion annuelle à l'association : 60€
- Cours Particulier pour Adolescents d'essai : 40€
- Atelier Chant pour Adultes d'essai : 50€
- Cours Particulier Instrument pour Adultes à l'unité : 70€
- Cours Particulier Chant pour Adultes à l'unité : 80€
- Évaluation-bilan ou Enregistrement en studio : 90€

### STAGES INTENSIFS POUR ADULTES

- Stage Intensif « Découvrez votre voix (e) ! » : 190€
  - Du 3 au 7 juillet 2017
  - Du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017
  - Du 18 au 22 septembre 2017
- Stage Intensif « Libérez votre Voix (e) ! » : 290€
  - Du 17 au 21 juillet 2017
  - Du 11 au 15 septembre 2017
- Stage Intensif « Singing in English », du 21 au 25 août 2017 : 290€
- Stage Intensif « Live Session », du 17 au 20 juillet 2017 : 290€

### STAGES INTENSIFS POUR ADOLESCENTS

- Stage Intensif « Chante ton Style ! » : 220€
  - Du 17 au 21 juillet 2017
  - Du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Stage Intensif « Singing in English », du 21 au 25 août 2017 : 220€
- Stage Intensif « Live Session », du 10 au 13 juillet 2017 : 240€



### COLLECTIF / MIXTE

- **Atelier Chant pour Adultes** : 420€ le trimestre
- **Atelier Chant pour Adultes (dégressif 3 trimestres)** : 370€ le trimestre, soit un total de 1110€ la saison
- **Atelier Mixte pour Adultes** : 640€ le trimestre
- **Atelier Mixte pour Adultes (dégressif 3 trimestres)** : 590€ le trimestre, soit un total de 1770€ la saison

### INDIVIDUEL

- **Forfait 10 cours particuliers Chant pour Adolescents** : 290€ le trimestre
- **Forfait 10 cours particuliers Chant pour Adolescents (dégressif 3 trimestres)** : 270€ le trimestre, soit un total de 810€ la saison
- **Forfait 5 cours particuliers Chant pour Adultes** : 390€ le trimestre
- **Forfait 5 cours particuliers Chant pour Adultes (dégressif 3 trimestres)** : 360€ le trimestre, soit un total de 1080€ la saison
- **Forfait 10 cours particuliers Chant pour Adultes** : 640€ le trimestre
- **Forfait 10 cours particuliers Chant pour Adultes (dégressif 3 trimestres)** : 610€ le trimestre, soit un total de 1830€ la saison
- **Forfait 10 cours particuliers Instrument pour Adolescents (30 mns)** : 290€ le trimestre
- **Forfait 10 cours particuliers Instrument pour Adolescents (dégressif 3 trimestres)** : 270€ le trimestre, soit un total de 810€ la saison
- **Forfait 5 cours particuliers Instrument pour Adultes (1h)** : 290€ le trimestre
- **Forfait 5 cours particuliers Instrument pour Adultes (1h) (dégressif 3 trimestres)** : 260€ le trimestre, soit un total de 780€ la saison
- **Forfait 10 cours particuliers Instrument pour Adultes (1h)** : 490€ le trimestre
- **Forfait 10 cours particuliers Instrument pour Adultes (1h) (dégressif 3 trimestres)** : 460€ le trimestre, soit un total de 1380€ la saison

SIGNATURE



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT INTERIEUR 2016-2017**

### **1. Préambule**

Les conditions générales de vente et le règlement intérieur de l'association s'appliquent à toute personne inscrite dans un cours dispensé par l'association Y a d'la Voix ! située au 171 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 PARIS

### **2. Date de rentrée**

La saison 2016-2017 débute la semaine du **26 septembre 2016** et s'achève la semaine du **25 septembre 2017**.

### **3. Organisation et durée des cours**

L'association propose des trimestres de cours répartis en 4 trimestres par année scolaire établis en fonction du calendrier scolaire (octobre à décembre, janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre) : voir le planning joint en annexe.

L'évaluation-bilan personnalisée dure une heure et trente minutes, l'enregistrement en studio à l'unité dure une heure.

Les cours particuliers pour adolescents d'instrument d'accompagnement et de chant durent une demie heure.

Les cours individuels pour tous publics d'instrument d'accompagnement, les cours de chant individuel et les enregistrements en studio durent une heure. Les cours pour deux ou trois personnes de chant durent une heure et demie.

Les ateliers pour adolescents (cours collectifs) durent une heure et demie.

Le coaching personnalisé (scène ou studio) dure quarante minutes.

Les ateliers pour tous publics (cours collectifs) durent de une heure à trois heures en fonction de la formule choisie et/ou du nombre de participants : Atelier Chant (une heure et demie de 3 à 4 participants, deux heures de 5 à 7 participants) ; Atelier Scène (trois heures).

### **4. Frais d'adhésion**

Toute souscription de forfait de cours particuliers ou collectifs suppose l'adhésion annuelle à l'association Y a d'la Voix !. Celle-ci est d'un montant de 60 euros TTC par élève.

Elle est valable pour un adhérent et pour une durée de douze mois de date à date, et donne accès à la totalité des prestations proposées par Y a d'la Voix ! à ses adhérents.

Il est possible de participer à un cours collectif d'essai ou un cours particulier d'essai sans adhérer à l'association et en réglant le montant de l'atelier collectif ou du cours particulier à l'unité.

A l'issue de ce cours, il est possible d'adhérer à l'association et de bénéficier des tarifs au forfait trimestriel ou à la saison. Le cours d'essai est dans ce cas déduit du montant du tarif trimestriel ou à la saison des cours choisis, et le cours pris est décompté du nombre total de cours compris dans le trimestre ou la saison.

L'adhésion est ensuite définitivement acquise à Y a d'la Voix ! en totalité, quel que soit le nombre d'heures de cours pris.

### **5. Inscription**

Les cours particuliers, les coachings personnalisés, les cours collectifs (ateliers), l'aide à la création et les stages et formules intensifs pour tous publics sont ouverts aux personnes de niveaux débutant (« découverte »), intermédiaire (« apprentissage ») et avancé (« semi-professionnel ») sans condition d'âge.

Les cours particuliers, les cours collectifs (ateliers) et les stages intensifs pour adolescents sont ouverts aux personnes de niveaux débutant (« découverte »), intermédiaire (« apprentissage ») et avancé (« semi-professionnel ») âgées de 12 à 18 ans.

La personne mineure devra faire compléter une autorisation écrite par ses parents ou son représentant légal. A ce titre, Y a d'la Voix ! ne saurait être tenue pour responsable des actes causés par et aux personnes mineures.

Une fiche d'inscription est mise à la disposition du ou des participants pour la souscription de trimestres ou d'une saison (trois trimestres) de cours particuliers, de coachings personnalisés, d'aide à la création, d'ateliers collectifs ou de formules intensives.

Cette fiche renseigne Y a d'la Voix ! sur les données essentielles d'identification des adhérents, et permet à ceux-ci de formuler leurs choix sur le type et le volume de cours qui détermineront la somme à devoir.

Le ou les participant(s) déclare(nt) par son inscription être apte médicalement à la pratique du chant. La personne mineure devra fournir un certificat médical d'aptitude à cette pratique.

### **6. Confirmation d'inscription**

Dès que le bulletin d'inscription est rempli et signé par l'adhérent, que le paiement du montant correspondant à l'inscription est effectué (frais d'adhésion + montant du trimestre ou de la saison de cours) et que le présent document (conditions générales de vente et règlement intérieur 2016-2017) est lu, approuvé et signé avec la mention « bon pour accord », l'élève adhérent se voit remettre un double de ce dernier. Son inscription dans l'école est ainsi confirmée.

### **7. Prix et règlement des cours**

Tous nos prix sont indiqués TTC et ne comprennent ni frais de transport, d'hébergement ou frais de repas. L'inscription aux cours est trimestrielle ou à la saison, **le règlement des cours est dû pour le trimestre complet ou la saison complète en fonction de la formule choisie et ce pour toute activité engagée.**

Les chèques remplis et libellés à l'ordre de l'Association Y a d'la Voix ! et correspondant au total du règlement pour le trimestre ou la saison (trois trimestres) seront confiés à l'association au démarrage des cours. Ils seront débités au démarrage des cours ou, pour ceux qui règlent en 3 fois leur trimestre, chaque mois du trimestre de cours, et pour ceux qui règlent en 9 fois leur saison, chaque mois de la saison de cours.

L'acceptation de l'élève adhérent au sein des cours étant conditionnée par le règlement intégral de ceux-ci, l'association Y a d'la Voix ! se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par l'élève adhérent, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

Si l'adhérent n'accomplit pas le stage intensif, le trimestre ou la saison de cours (Atelier collectif, Cours particuliers, Coaching personnalisé, Aide à la création ou Formule Intensive) pour lequel il s'est inscrit, en partie comme en totalité et ce pour un autre motif que la force majeure constatée ou un motif légitime et impérieux, les sommes versées à l'association Y a d'la Voix ! lui restent acquises à titre d'indemnité forfaitaire et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

**Ø N.B :** La force majeure ainsi que le motif légitime et impérieux sont constitués par un événement à la fois d'origine externe, imprévisible et irrésistible, qui met l'élève adhérent dans l'impossibilité absolue de suivre ses cours. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue aux présentes conditions générales de vente. Dans tous les cas, l'adhésion annuelle reste acquise à l'association.

### **8. Absences**

L'association n'est pas tenue de rattraper les absences des élèves.

Cependant, dans le cadre d'un Atelier collectif, l'élève adhérent a la possibilité de rattraper le cours manqué un autre soir (tous publics) ou mercredi/samedi après-midi (adolescents) de la semaine sur un Atelier collectif de niveau équivalent, et ce durant le trimestre en cours et en fonction des places disponibles dans cet Atelier.

Concernant les cours particuliers et coachings personnalisés, l'élève adhère à la possibilité de reporter un cours planifié jusqu'à 24h avant le jour et l'heure du cours prévu, ce durant le trimestre en cours et en fonction des salles et de la disponibilité du professeur. Dans le cas d'une annulation dans les 24h précédant le cours, le cours planifié sera décompté du trimestre de cours, quelle que soit la raison justifiant l'absence de l'élève.

Le nombre de cours (collectifs ou particuliers) prévus sur le trimestre doit être pris sur la durée du trimestre. Dans le cas contraire, l'élève adhère en aucun cas demander à rattraper les cours manqués sur les trimestres suivants.

Afin d'assurer le nombre d'heures de cours sur lequel l'école s'est engagée au trimestre, l'association se réserve le droit de planifier des cours sur les jours fériés ou de remplacer un professeur absent par un autre professeur de son équipe.

#### 9. Activités publiques

Les activités publiques de l'association ont un but ludique et pédagogique, et les élèves adhérents se voient proposer d'y participer dans le cadre de leur adhésion.

Chaque trimestre (en dehors du trimestre d'été de juillet à septembre), l'association organise un ou plusieurs événements (Y a d'la Jam !, Sessions Y a d'la Voix !, spectacles trimestriels de l'Atelier Scène, spectacles de fin d'année).

La participation aux Jams et Sessions est gratuite et ouverte à tous les adhérents qui souhaitent se produire sur scène à la condition que leur(s) professeur(e)(s) les considèrent prêts pour cela.

La participation scénique aux spectacles de fin d'année pour adolescents est gratuite et ouverte aux élèves adolescents adhérents participant au 3<sup>e</sup> trimestre de l'Atelier Chant ou Musique sans autre condition que d'avoir pris auparavant un trimestre de cours (collectifs ou particuliers) dans la saison 2016-2017.

La participation scénique aux spectacles de fin d'année pour tous publics est gratuite et ouverte aux élèves adhérents intégrant au 3<sup>e</sup> trimestre un Atelier Chant sans autre condition que d'avoir pris auparavant un trimestre de cours (collectifs ou particuliers) dans la saison 2016-2017.

La participation scénique aux spectacles de l'Atelier Scène pour tous publics (en dehors du trimestre d'été de juillet à septembre) est gratuite et ouverte aux élèves adhérents ayant pris auparavant un trimestre de cours (collectifs ou particuliers) dans la saison 2016-2017 et ayant été sélectionné par l'école pour intégrer l'Atelier Scène.

Tous les spectacles organisés par l'association Y a d'la Voix ! sont financés par une PAF (Participation Aux Frais) versée à l'association par chacun des spectateurs en début de spectacle.

Tous les élèves adhérents à l'association et ne se produisant pas sur scène peuvent assister dans la limite des places disponibles aux spectacles organisés par l'association en versant chacun la moitié de ce PAF (réduction de 50 %).

L'association organise également chaque trimestre (en dehors du trimestre d'été de juillet à septembre) une Master Class de 3 heures (cours avec un intervenant spécialisé dans une thématique de la pratique vocale et scénique). La participation à ces Masters Class est gratuite pour tous les élèves adhérents à l'association.

#### 10. Respect des locaux

Les élèves adhérents sont tenus de respecter les locaux dans lesquels les cours sont donnés, ainsi que le matériel qui est mis à leur disposition (micros, lecteurs, instruments, sonorisation, chaises, tables).

#### 11. Responsabilité

Le professeur et l'administration de l'association ne pourront être en aucun cas tenus pour responsables des agissements et des troubles occasionnés par l'adhérent. En aucun cas, l'école ne pourra être tenue pour responsable des accidents intervenant lorsque le cours n'a pas lieu ou en dehors des horaires de cours.

#### 12. Informatiques et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'élève adhérent à l'association Y a d'la Voix !, en application et dans l'exécution de la ou des formation(s) pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'association Y a d'la Voix ! pour les besoins desdites formation(s).

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, l'élève adhérent peut, par lettre remise en mains propres ou en recommandé avec accusé de réception, s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Y a d'la Voix !.

Pour l'exercice de ce droit d'accès et de rectification, utiliser le formulaire de contact sur notre site [www.yadlavoix.fr](http://www.yadlavoix.fr) ou s'adresser à : [contact@yadlavoix.fr](mailto:contact@yadlavoix.fr)

#### 13. Renonciation

Le fait pour l'association Y a d'la Voix ! de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### 14. Objet et champ d'application

Toute souscription de cours collectifs (Ateliers) ou particuliers, de coachings personnalisés, d'aide à la création, de stage ou de formule intensif, implique l'acceptation sans réserve par le futur élève adhérent et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

#### 15. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre l'association Y a d'la Voix ! et ses élèves adhérents relèvent de la loi française.

#### 16. Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE des tribunaux de PARIS.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'association Y a d'la Voix ! qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### 17. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par l'association Y a d'la Voix ! à son siège social, soit au 171 rue du Faubourg Saint Antoine, 75011 PARIS.

A Paris  
Le

L'élève adhérent

(Signature avec mention manuscrite :  
«Lu et approuvé, bon pour accord»)

La Présidente  
Pauline Tousnakhoff

**FAIT EN 2 EXEMPLAIRES (dont un exemplaire remis à l'élève)**